

**DEPARTEMENT DU VAL DE MARNE
SYNDICAT MIXTE D'ACTION FONCIERE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU COMITE SYNDICALE DU 19 MARS 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf mars, à dix heures, en application des articles L 2121-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article 2121-17, le Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Action Foncière du Val-de-Marne, dûment convoqué par sa Présidente le 12 mars 2024, s'est réuni suite, au défaut de quorum constaté lors de la réunion du 12 mars 2024, à l'Hôtel du Département sis à Créteil sous la présidence de Madame Sabine PATOUX, Présidente.

En présence des membres suivants :

AGGOUNE Fatah	FAURE Dominique	LECUYER Marc
ASLANGUL Charles (4)	FAURE SOULET Jean-Paul	PATOUX Sabine
BEDU Vincent (1)	FEMEL Yvan (3)	RAYMOND Frédéric (2)
DOUSSET Didier	FOSSOYEUX Dominique	TAUPIN Laurent
CAPLAIN Henri	HANNI Vanessa	THOREAU Yves
DUBUS Philippe	LEYDIER Gaëlle	TMIMI Hocine
DUVAUDIER Michel		

Les membres suivants, excusés, ayant donné pouvoir :

Madame / Monsieur	Représentés par Madame/Monsieur
AUBERT Daniel	DUBUS Philippe
ASLANGUL Charles (4)	PATOUX Sabine
CHAZOTTES Jean-François	TMIMI Hocine
BEGAT Jean-Philippe	FAURE SOULET Jean-Paul
FEMEL Yvan (3)	THOREAU Yves
DUCELLIER Nicolas	BEDU Vincent
TIMERA Hawa	HANNI Vanessa
RAYMOND Frédéric (2)	LEYDIER Gaëlle

- (1) Représente la ville de Santeny et GPSEA
 (2) A quitté la séance à 11h00 et a donné pouvoir à Madame LEYDIER Gaëlle
 (3) A quitté la séance à 11h00 et a donné pouvoir à Monsieur Yves THOREAU
 (4) Arrivé à 10h33

Lesquels membres présents, forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en conformité avec l'article L 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La présidente ayant ouvert la séance, Monsieur DUVAUDER Michel été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire.

Objet : Délibération 2024 – 1 C Délibération Election d'un représentant collège A, et un représentant du collège B

Nombre de conseillers en exercice	: 42
Présents à la séance	: 19
Représentés	: 6
Votants	: 25
Blancs et nuls	: 0
Ont voté pour	: 25
Ont voté contre	: 0
Abstention	: 0

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU VAL DE MARNE

SYNDICAT MIXTE D'ACTION FONCIERE
DU DEPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE (SAF94)

DELIBERATION 2024-1 C
DU COMITE SYNDICAL

Séance n° 1 du 19 mars 2024

Objet : Election d'un représentant du collège A et d'un représentant du collège B au sein du Bureau Syndical,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts du Syndicat mixte d'action Foncière du département du Val-de-Marne,

Considérant la modification d'une représentation, titulaire et suppléante au sein du collège A du Bureau Syndical,

Considérant la vacance d'un représentant du collège B au sein du Bureau Syndical,

Considérant les candidatures pour représenter respectivement le collège A et le collège B au sein du Bureau Syndical,

Vu le rapport de la Présidente n° 2024-1 C,

Le comité syndical,

Article 1 : Prend acte des nouveaux représentants titulaire et suppléants

élit les membres suivants au Bureau du syndicat

Article 2 : Collège A

Monsieur Charles ASLANGUL....., candidat, a obtenu : 25 voix.

M , candidat, a obtenu : ___ voix.

M , candidat, a obtenu : ___ voix.

M , candidat, a obtenu : ___ voix.

Monsieur Charles ASLANGUL ayant obtenu la majorité des voix est élu pour représenter le collège A au sein du bureau du SAF 94.



Article 3 : Collège B

Madame Gaëlle LEYDIER....., candidat, a obtenu : 25 voix.

M , candidat, a obtenu : ___ voix.

M , candidat, a obtenu : ___ voix.

M , candidat, a obtenu : ___ voix.

Madame Gaëlle LEYDIER ayant obtenu la majorité des voix est élu pour représenter le collège A au sein du bureau du SAF 94.

La présidente du SAF94
Sabine PATOUX



Envoyé en préfecture le 25/03/2024

Reçu en préfecture le 25/03/2024

Publié le 25/03/2024



ID : 094-259400984-20240325-DELIB24_1C-DE